

Les derniers journaux américains ne contiennent pas de nouvelles d'Europe d'une date plus récente que celles dont nous avons donné le résumé dans notre dernier numéro.

On lit dans le *Morning Chronicle* de Londres, "que le plan de réforme que les ministres ont en vue, sera beaucoup plus étendu et plus général que plusieurs personnes ne l'ont donné à entendre."

La principale réforme dont il s'agit, celle qui doit être tentée immédiatement, c'est la réforme parlementaire. Ici se présentent ces deux questions : cette réforme sera-t-elle tentée avec succès, et si elle s'opère, sera-t-elle suivie de conséquences propres à contenter généralement la nation, ou cette partie de la nation qu'on appelle le peuple ? D'abord, cette réforme ne peut s'opérer sans le consentement, ou plutôt l'intervention de la chambre des communes, dont un grand nombre des membres sont intéressés à ce qu'elle n'ait pas lieu, parce qu'ils n'y siègent que parce qu'elle n'a pas encore eu lieu. Un projet de réforme parlementaire ou électorale, présenté à la chambre des communes, devrait donc être très-mal reçu par cette chambre, si le nombre de ses membres intéressés au maintien du présent état de choses en formait la majorité ; mais comme il ne paraît pas qu'il en soit ainsi, ce n'est pas là probablement que les ministres éprouveront la plus grande opposition. Ce sera dans la chambre des lords, où se trouve le plus grand nombre des grands propriétaires fonciers, et des possesseurs de bourgs pourris.

En faisant la supposition, qui nous paraît bien fondée, que la majorité de la chambre des communes accueillera favorablement un projet de réforme parlementaire venant du ministère, peut-on supposer que la chambre des lords osera lutter contre ces deux puissances ? Qu'elle combatte le projet par sa minorité, la chose est plus que probable ; mais qu'elle oppose finalement, par sa majorité, sa simple volonté à la volonté réunie de la couronne et du peuple, nous croyons qu'elle ne le fera pas, et cela par plusieurs motifs ; le désir de conserver sa réputation de loyauté bien ou mal entendue qui lui a fait une habitude de voter toujours avec le ministère existant ; la crainte de perdre ce qui lui reste de popularité, ou celle d'être la cause d'un changement qui pourrait être pour elle d'une bien plus grave conséquence qu'une réforme purement parlementaire.

Quant à la seconde question, savoir si une chambre des communes réformée pourrait remédier aux griefs qui empêchent que le peuple ne soit heureux et satisfait, il nous paraît plus difficile d'y répondre qu'à la première. Qu'une telle chambre fût moins amie des impôts onéreux, plus économe des deniers publics, plus disposée à alléger les maux des classes pauvres, c'est ce dont il n'y a guère à douter. Mais il existe en Angleterre un ordre de choses qu'il n'est peut-être pas au pouvoir